

19 juillet 1875

LOUIS VAN HOUTTE,
HORTICULTEUR,

GAND (Belgique)

*Monsieur le Professeur
à l'Université de Gand
Monsieur le Professeur,
à l'Université de Gand*

*Après avoir tergiversé pendant
long temps - après nous avoir permis
d'expédier - puis de nous avoir
informés que nous pourrions expédier
mais à nos risques et périls - mais
sans garantie que nos colis seraient
sûrs - en fait - la
seule chose y recourrait de
arbres fruitiers que toute notre
maison en a vu y serait brûlée !!*

*J'ai néanmoins fait expédier
à Monsieur le Professeur
et quand ma marchandise est
arrivée à Paris - j'ai reçu
de l'adm. de l'université de Paris*

de Paris d'avis - que définitivement
le gouvernement avait prohibé toutes
plantes à l'entrée
Les accompagnais cependant
pour de déclaration du Surintendant
1° certifiant que jamais le Drylloxe
n'avait paru en Belgique
2° certifiant que l'envoi se composait
exclusivement de plantes d'ornement
3° certifiant qu'aucun arbre fruitier
ne faisait partie de l'envoi & que
rien n'y a fait
J'ai fait ces révisions et débiter
mon envoi à main levée
de Paris en attendant la levée
de la prohibition

Enviez vous pour moi
alors ande ?
Drosera
en graine ou en plants